

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 3

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

SAFER de Bourgogne Franche-Comté - Terrains situés à Fenay - Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or

Il est rappelé que par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2009, le Grand Dijon a établi une convention foncière et d'études avec la SAFER de Bourgogne Franche-Comté, qui s'inscrit dans les actions conduites en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire. Il s'agit notamment de permettre d'appréhender les opportunités foncières, d'anticiper sur les mutations, tout en contribuant à la pérennisation d'une agriculture périurbaine et en soutenant l'économie agricole.

En effet, les politiques d'aménagement engagées par le Grand Dijon, en particulier dans le cadre du Schéma de COhérence Territorial (SCOT), visent à la protection de la ressource foncière, en privilégiant une urbanisation raisonnée, tout en répondant aux enjeux de développement de l'agglomération.

Il est également rappelé que le Grand Dijon bénéficie d'une convention-cadre avec la SAFER, établie en 1993, ayant pour objet d'une part, de constituer des réserves foncières et d'autre part, de permettre de compenser les agriculteurs concernés par un projet d'aménagement. Il est précisé que la totalité des terrains ayant fait l'objet de ce dispositif a aujourd'hui été rétrocédée.

Ainsi, en application de ces deux conventions, la SAFER a proposé au Grand Dijon de se porter acquéreur de parcelles de terrains situées à Fenay, d'une superficie totale de 43 ha 24 a 70 ca.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette proposition, ces parcelles répondant aux objectifs ci-dessus développés. Ces terrains vont notamment offrir l'opportunité de pouvoir procéder à des échanges fonciers avec des propriétaires ou exploitants agricoles concernés, en particulier, par la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique.

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour procéder à l'acquisition, l'indemnisation agricole, puis au portage foncier de ces terrains, conformément au montant qui sera déterminé par France Domaine, au titre du volet thématique « Développement économique ».

En application des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, la durée de portage est de quatre ans, renouvelable par deux tranches de deux ans. La participation aux frais de portage est fixée à 3 % par an pour la durée de portage initiale et à 4 % par an pour la période de prolongation.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de solliciter** l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour l'acquisition et l'indemnisation agricole de plusieurs parcelles de terrain appartenant à la SAFER de Bourgogne Franche-Comté, situées à Fenay, d'une superficie totale de 43 ha 24 a 70 ca, au titre du volet thématique « Développement économique » ;
- **de prendre** l'engagement de respecter les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.